

Château-Landon - Souppes

À Château-Landon

Covid : l'opération « ville propre » s'adapte



Le cliché de la récolte, moment fort de la journée. (PHOTO D'ARCHIVES)

Les dernières annonces gouvernementales ne permettant pas au conseil municipal d'enfants de Château-Landon de maintenir ce 27 mars l'opération « ville propre » telle qu'elle était prévue, une alternative vient de lui être proposée. Elle permet effectivement aux volontaires de pouvoir ramasser des déchets dans leur quartier, dans le respect des nouvelles dispositions en vigueur.

Avant de déposer les déchets ramassés dans les bornes enterrées (ou ses propres bacs), en respec-

tant les consignes de tri, une prise de photos de sa récolte (sac, contenu...) est souhaitée et attendue par les jeunes conseillers pour une visualisation finale de l'opération... Il est donc possible de retirer des sacs en mairie toute la semaine, sachant naturellement qu'il n'est pas question d'un ramassage d'encombrants, même si les déchetteries restent ouvertes...

Pratique. Envoi des photos des collectes à : communication.chateaulandon@gmail.com (07.56.82.23.70).

Chaintreaux

Pas de carnaval mais des artistes révélés

Le concours de dessins pour les enfants lancé par l'association Chaintro Fun pour remplacer le carnaval a rencontré un beau succès. L'annonce des résultats était donc très attendue. Dans la catégorie des 0 à 4 ans, ce sont deux enfants accueillis chez l'assistante maternelle Nanou qui ont décroché les premières places. Léa et Mathéo se classent première et second chez les 5-7 ans tout comme Lucas et Lucy chez les 8-9 ans.

Chez les plus âgés, c'est Antoine qui décroche la première place, suivi de Lola. Un présent a été remis à chaque participant.

Un autre concours de



Une des gagnantes arbore fièrement ses œuvres et cadeaux.

dessin est déjà envisagé pour Noël et l'association bouillonne d'idées. « Mais on attend l'évolution de la situation », confie Noémie Jeunet, la présidente.

Souppes en deux mots

Le confinement gâche le marché de printemps

Le soleil a boudé, dimanche dernier, le marché hebdomadaire de Souppes intitulé « Marché de printemps ». Annoncé comme un événement avec animation musicale et de nouveaux exposants, le marché s'est avéré être un marché ordinaire. Une déception pour les visiteurs, à mettre sur le compte des contours flous du confinement dévoilé jeudi 18 mars par les autorités gouvernementales. Une annonce qui a eu raison de l'opération de nettoyage prévue samedi par la municipalité et à laquelle devait participer le Lions Club.



Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing

Mieux connaître les ALSH

Quatre accueils de loisirs sans hébergement coexistent sur le territoire intercommunal du Gâtinais-Val de Loing composé de vingt communes.

Ils sont situés à Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage et Souppes-sur-Loing. Ils sont tous communautaires et à ce titre appliquent les mêmes horaires et tarifs. De 6,50 à 14,50 € par enfant et par jour, selon les revenus et la composition de la famille.

Différenciation selon les périodes

Ce tarif comprend la journée à l'accueil de loisirs, de 9 à 17 heures, avec le déjeuner, l'accueil du matin (à partir de 7 heures) et l'accueil du soir (jusqu'à 19 heures). Mis à part celui d'Aufferville, géré directement par l'intercommunalité (EPCI),



Les enfants se plaisent à l'accueil de loisirs d'Aufferville, l'un des quatre du secteur.

les autres bénéficient d'une entière autonomie laissée aux communes concernées : inscription, recrutement des animateurs, entretien des bâtiments, thèmes des activités et sorties. C'est une compétence partagée entre les communes et l'EPCI. Pendant les vacan-

ces, l'accueil de loisirs est sous la compétence de la Communauté de communes, qui définit la tarification, les règles de fonctionnement et prend en charge les dépenses relatives au service. Mais par contre, pendant la période scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi est sous la stricte responsabilité des communes. Mais quelle que soit la période, c'est un projet éducatif, documenté prévu par la loi, qui est appliqué.

Il détermine les priorités

et les orientations de la Communauté de communes et présente les objectifs des actions éducatives qui seront menées par les équipes pédagogiques. Les équipes de chaque ALSH déclinent le projet éducatif dans un projet pédagogique.

Les familles résidant dans l'une des vingt communes membres de la communauté peuvent inscrire leurs enfants de 3 à 11 ans dans n'importe lequel des quatre accueils du territoire.

Inscriptions : mode d'emploi

Elles peuvent se faire toute l'année, en veillant à respecter un délai minimum d'un mois avant les grandes vacances, 15 jours avant les petites vacances ou avant le mercredi concerné. Il faut constituer le dossier d'inscription (liste des pièces à fournir sur www.ccgvl77.fr) et prendre contact avec le directeur de l'accueil désiré. Pour les vacances de printemps, le centre d'Aufferville sera ouvert du 19 au 23 avril (contacts 01.64.29.20.48, 06.46.46.85.22 ou enfance@ccgvl77.fr) ; celui de Beaumont-du-Gâtinais du 26 au 30 avril (contacts au 01.64.29.92.94, mairie.beaumont.du.gatinais@wanadoo.fr) et les centres de Lorrez-le-Bocage (contact 01.64.70.99.93, 06.71.48.43.01, lorrez.renoncarine@orange.fr) et Souppes-sur-Loing (contact 01.64.78.50.30, 06.31.88.37.90, alsh@ville-souppes.fr) durant les deux semaines de vacances.

En deux mots

La médiathèque reste ouverte

La médiathèque de Souppes reste ouverte pendant le confinement et maintient ses horaires, les mercredi et jeudi de 14 à 18 heures. La tranche du mardi de 9 à 12 heures est réservée au drive. Réserver vos livres en ligne sur mediathequesouppesurloing.opac-x.com. Renseignements au 01.64.29.70.49 ou 07.89.57.99.69.

Château-Landon

L'expérience de la zone bleue allongée

Depuis deux mois, la municipalité de Château-Landon expérimente l'allongement de durée du stationnement en zone bleue portant à une heure au lieu de 30 minutes le droit à stationner sur une partie du centre-ville.

La zone bleue à Château-Landon concerne les places du Marché et du Général-Leclerc et les places de stationnement situées à leurs abords. Limité jusqu'ici à 30 minutes gratuites, le dispositif était insuffisamment respecté, voire complètement ignoré. L'insatisfaction de certains commerçants, excédés parfois par cette situation peu pratique pour la clientèle, a ainsi conduit les élus locaux à réagir.

Une expérimentation pour 30 minutes supplémentaires a donc été pro-



Un flyer sur les pare-brises pour promouvoir les disques.

posée avec rappel du disque obligatoire. Une meilleure visibilité de la zone a été entreprise.

Marquage au sol interdit
« Le souci de Château-Landon, c'est son statut de village historique interdisant le marquage des

places de parking en bleu », rappelle le premier adjoint Frédéric Baudouin, en charge du dossier. Malgré une campagne d'information sur le sujet, jugée trop timide par certains, des premières contraventions ont dû

fleurir ici et là sans attendre le printemps... « À l'information donnée sur les panneaux électroniques, la newsletter et d'autres affiches chez les commerçants, s'est ajoutée une campagne de flyers sur les voitures et un meilleur signalisation des zones concernées », assure l'élue, déjà satisfaite par les premiers résultats sur le fonctionnement de cette zone.

Quant à la décision ou non de maintenir cette heure de stationnement autorisée, elle se prendra après enquête auprès des commerçants et habitants afin d'en percevoir le ressenti local. Le test lui reste opérationnel jusqu'au 21 avril. Disque obligatoire du lundi au samedi, de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

PAUL LAMOUR